

COMMUNE DE PAVANT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le, seize octobre à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence d'Olivier CASSIDE, Maire.
PRESENTS : Frédéric HERICOURT, Frédéric BOURJAT, Pascal ANGOT, François CHARLES, Guy CHAUVIN, Patrick JOLY, Franck LEMONNIER. Patrick CROHIN, Vincent MARI-LLORIA, Samyr CHOUAKRI, Jean Marie CESARION
formant la majorité des membres en exercice.

Absents non excusés : Christophe NICOT

Procuration : Isabelle FOURNIER à François CHARLES

Secrétaire de séance : Samyr CHOUAKRI

Monsieur Olivier CASSIDE déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 19h00

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'état d'avancement de l'étude menée par Monsieur DEHU, Architecte, concernant l'église

Monsieur DEHU, présente au Conseil Municipal l'état d'avancement de l'étude effectuée sur l'église, réalisée actuellement à 60%. Il explique qu'à ce stade de l'étude, il est nécessaire de procéder à des investigations géotechniques. Il s'agirait de réaliser une reconnaissance des sols et d'effectuer un diagnostic afin de connaître les raisons des désordres, leur origine qui pourraient lui fournir des principes de confortement ou de stabilisation de l'église. A cet effet, la société GINGER CEBTP a établie une proposition pour 12 000.00 € HT. Le Conseil Municipal décide de demander un complément de subvention pour le financement de 50% de cette dépense supplémentaire. Il est précisé que le montant total des honoraires de l'architecte, prévu initialement ne sera régler qu'à l'issue de cette étude complémentaire.

2. Admission en non valeur de créances irrécouvrables

A la demande du trésorier de Charly sur Marne, Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des états de créances irrécouvrables au budget de l'Eau et de l'Assainissement. Ces états sont établis du fait de l'insolvabilité ou de la disparition de certains débiteurs.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décident de ne passer aucune créance en non valeur et de se rapprocher du notaire de la Charly sur Marne pour vérifier s'il est possible de recouvrer l'ensemble des créances détenues par M. Poulain (rue de l'église).

3. Demande d'autorisation de stationnement d'un taxi

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'autorisation de stationnement de taxi déposé par Monsieur Alain NICOLAS qui exerce également son activité sur la commune de DOMPTIN. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'octroyer une autorisation pour le stationnement d'un taxi sur la commune et fixe la redevance annuelle à 100 €.

L'emplacement sera déterminé ultérieurement et tout stationnement sur cet emplacement sera verbalisé.

4. Projet école numérique

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du plan de relance en faveur du développement du numérique dans les écoles rurales, un dossier de candidature a été adressé à l'inspection académique, en juin 2009 pour l'acquisition d'un tableau interactif, d'un PC portable et d'une imprimante. Après avoir contacté les services compétents il s'avère que l'aide versée par l'état (80% du montant HT) doit concerner l'informatisation complète de l'école et que le dossier présenté dernièrement ne pourra aboutir. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré charge le Maire

- de procéder à une nouvelle demande de subvention relative à l'ensemble de l'informatisation de l'école
- d'obtenir des devis auprès d'autres fournisseurs et
- l'autorise à signer les devis relatifs à cette opération après sélection de la meilleure offre.

Le projet a été validé à 14 voix pour et 1 abstention.

5 Acceptation devis alarme

Le Maire expose qu'une subvention de 55% a été octroyée pour le changement du système de sécurité de la mairie. Le Conseil Municipal décide de faire procéder aux travaux et d'accepter le devis de l'entreprise Espace Alarme, d'un montant HT de 1769 € HT.

Questions diverses

- Chauffagiste : Il a été rappelé au Maire qu'il fallait envoyer le Bon de commande de la chaudière au plus vite pour qu'elle puisse être installée dans les temps.
- Trottoirs Clos des forges : Les travaux débuteront le 26/10/2009
- Poteau d'incendie : La maintenance est prévue pour la fin du mois d'octobre
- Arbres du cimetière : La brigade verte interviendra à la fin de la dernière semaine d'octobre
- Balayeuse : La commune de VILLIERS SAINT DENIS reprendra contact avec la mairie de PAVANT pour déterminer les dates auxquelles il sera possible d'emprunter ce matériel
- Epareuse : La mairie de CROUTTES SUR MARNE accepte de prêter ce matériel contre l'aide dans la réalisation de travaux de peintures. de M. MAZALTO.
- Les petits gastronomes : l'entreprise a expliqué que contractuellement le nombre de repas de doit être communiqué avant 10h mais qu'en réalité il est possible de faire une commande exceptionnelle jusqu'à 12h00. Jamais au-delà.
- Bulletin Municipal : Deux versions sont en cours de réalisations, l'une début novembre et l'autre début janvier.
- Pigeonnier : L'architecte en charge de la rénovation du pigeonnier a été retrouvé et sera contacté prochainement Idem pour le maçon en charge des travaux.
- Station d'épuration : L'étude de la qualité des eaux entrantes sera réalisée pendant 3 semaines.
- Plan de circulation de PAVANT : La DDE a été contactée. La mairie est toujours en attente des résultats.
- Stationnement : Frédéric BOURJAT étudie les nouvelles organisations possibles du stationnement le long des rues Jean de la Fontaine et Jean Jaurès.
- Fontaine Rossi : La réhabilitation du sol de la fontaine semble être difficile à réaliser car le matériau utilisé à sa confection ne présente aucune résistance au froid.
- Rue de la Cabine : Le revêtement sera réalisé au même moment que la réfection des trottoirs du clos des forges. Les frais seront à la charge de la personne à l'origine de ce trou.

La séance est levée à 22 heures

Vu par nous, Maire de la commune de PAVANT pour être affiché à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

Le Maire,
O. CASSIDE

F. HERICOURT

F. BOURJAT

P. ANGOT

JM CESARION

F. CHARLES

G. CHAUVIN

I. FOURNIER
Procuration à F. CHARLES

P. JOLY

F. LEMONNIER

P. CROHIN

V. MARI-LLORIA

S. CHOUAKRI

C. NICOT
abs